

Nouvelles règles d'accès à l'Oekozer Pafendall

L'Oekozer est un bâtiment public où les mesures de protection et les règles légales Covid 19 s'appliquent. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, l'accès au bâtiment est soumis au système CovidCheck.

Le principe 3G s'applique pour tous les visiteurs de l'Oekozer: Toute personne doit être **complètement vaccinée** (au moins 2 fois), **guérie** ou **testée**.

Les personnes qui ne sont pas complètement vaccinées doivent présenter un certificat de test négatif certifié valable. La réalisation d'un test rapide d'antigènes sur place est fortement recommandée.

PENDANT les heures de travail, la réception à l'entrée assure qu'un CovidCheck peut être effectué pour les visiteurs* individuels. Des tests rapides sont mis à disposition aux visiteurs* par le MECO et l'OZ si souhaité.

Réunions de travail / réunions avec des personnes externes à l'organisation

Nombre maximum de participants :

- Salle de réunion au rez-de-chaussée : max. 4 participants
- Grande salle de réunion (1er étage) : max. 31 participants selon la disposition (distance de 1,5 à 2 mètres doit être respectée)
- Petite salle de réunion (2e étage) : max. 4 participants
- Grande salle de réunion (2e étage) : max. 6 participants

Le CovidCheck est effectué par l'organisateur

Réunion avec des bénévoles

3G : Tous les participant(e)s doivent être **complètement vacciné(e)s** (au moins 2 fois), **guéri(e)s** ou **testé(e)s**. Les personnes qui ne sont pas complètement vaccinées doivent présenter un certificat de test négatif certifié valable. La réalisation d'un test rapide d'antigènes sur place est fortement recommandée.

Distance de 1,5 à 2 mètres

Le port du masque est recommandé (ne peut être retiré que si tout le monde est d'accord).

Réunion de plus de 20 personnes : 3G

3G : Tous les participant(e)s doivent être **complètement vacciné(e)s** (au moins 2 fois), **guéri(e)s** ou **testé(e)s**. Les personnes qui ne sont pas complètement vaccinées doivent présenter un

certificat de test négatif certifié valable. La réalisation d'un test rapide d'antigènes sur place est fortement recommandée.

Distance de 1,5 à 2 mètres

Obligation de porter un masque (s'il y a uniquement des employé(e)s) ou **la recommandation de porter un masque** (si des bénévoles sont présents, les masques ne peuvent être retirés que si tout le monde est d'accord).

Réunions de groupes de jeunes (MOVE, Youth for Climate, etc.)

Les mêmes dispositions s'appliquent ainsi que – dans la mesure où elles sont plus strictes – celles du ministère de l'éducation.

Responsabilités & contrôles

Les organisations ayant leur siège dans le bâtiment sont seules responsables du respect des mesures de précaution et des règles par leurs employés*, leurs bénévoles et les personnes extérieures auxquelles elles ont à faire (« **CovidCheck** »). Ils sont toutefois soutenus par le MECO ou l'OZ.

Aperçu des personnes présentes dans le bâtiment (listes) : les organisations devraient tenir des listes de leurs employé(e)s, visiteurs, etc. qui étaient présents dans le bâtiment et à quel moment, afin que les contacts puissent être retracés si nécessaire. Les listes devraient être mises à la disposition du MECO ou de l'OZ si des cas positifs ont été constatés dans le bâtiment.

FSC et ProVélo sont eux-mêmes responsables de la réalisation de tests auprès de leurs visiteurs*.

Toutes les organisations doivent en principe demander à leurs visiteurs s'ils ont effectivement été contrôlés à l'entrée (la réception n'est pas toujours occupée).

Lors de manifestations, c'est l'organisation responsable de la manifestation qui effectue le CovidCheck auprès des participants.

Les rendez-vous avec les artisans, les techniciens, etc. ne devraient en principe pas avoir lieu le vendredi, ni, dans la mesure du possible, le lundi midi.